



## NOUS CONTACTER :

- ▶ **Par téléphone** un numéro unique pour tous les services :  
**05 81 27 70 07**
- ▶ **Par mél** : [contact.mda@tarn.fr](mailto:contact.mda@tarn.fr)



## NOUS RENCONTRER :

- ▶ **Un accueil quotidien en horaires élargis du lundi au vendredi, sur le nouveau site : 10 rue des trois Tarn à Albi**
  - Mardi et Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h jusqu'à 18 h 30
  - Lundi et Vendredi : en journée continue de 10 h à 17 h 30
  - Mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

*Et pendant les vacances scolaires : tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30*
- ▶ **Un accueil sur rendez-vous**, sur le site albigeois et l'antenne de la MDA à Castres 8 avenue Augustin Malroux et dans les 10 points d'accueil de proximité
- ▶ Des permanences de partenaires et d'associations dédiées aux personnes âgées ou en situation de handicap
- ▶ Une accessibilité renforcée aux personnes sourdes et malentendantes (traduction en Langue Des Signes)
- ▶ **Un espace de médiation numérique pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.**



## NOUS ÉCRIRE :

**Maison départementale de l'Autonomie**  
**BP 10055 81027 ALBI cedex 9**



## TROUVER DE L'INFORMATION :

- ▶ Le portail de la MDA : [mda.tarn.fr](http://mda.tarn.fr)

[WWW.TARN.FR](http://WWW.TARN.FR)



Direction de la Maison Départementale de l'Autonomie  
Mél : [direction.mda@tarn.fr](mailto:direction.mda@tarn.fr)

En dehors de la MDA à Albi et de son antenne de Castres :

Vous pouvez trouver des informations généralistes :

- Dans les 12 Maisons du Département
- Dans les points infos autonomie des France services.



Vous pouvez aussi être accueillis, sur rendez-vous, par un travailleur médico-social de la MDA.

stock.adobe © TeraVector © Andrii Symonenko © shendart © topvectors © makc76



PRÉSENTE



# LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Afin de rendre un meilleur service au public, de permettre un accueil accessible à tous, la MDA a intégré de nouveaux locaux **10 rue des trois Tarn à Albi, depuis le 21 mai 2024**

## Qu'est-ce

qu'une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) ?

La MDA est une nouvelle organisation, dont le **guichet unique** centralise toutes les demandes adressées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et aux services du Département dédiés aux personnes âgées.

**Pourquoi** une Maison Départementale de l'Autonomie ?

**Simplifier les démarches, renforcer l'accessibilité de l'accueil à tout type de handicap**, améliorer l'accès aux droits par une meilleure information, mieux soutenir les aidants et être plus proche de vous.

## Quels types d'aides et pour qui ?



### Pour les enfants en situation de handicap

- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Parcours de scolarisation
- Orientation en établissements et services médico-sociaux
- Cartes Mobilité Inclusion (CMI)



### Pour les adultes en situation de handicap

- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Orientation professionnelle
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Orientation en établissements et services médico-sociaux
- Aide sociale à domicile ou en hébergement
- Cartes Mobilité Inclusion (CMI)



### Pour les séniors en perte d'autonomie

- Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA)
- Aide sociale à domicile ou en hébergement
- Cartes Mobilité Inclusion (CMI)

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) et l'aide sociale à domicile ou en hébergement sont versées par le Département. Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) et le matériel pédagogique sont financés par l'Éducation Nationale. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) sont versées par les organismes de prestations familiales (CAF, MSA, ...).

## Que fait la Maison Départementale de l'Autonomie ?

### Les professionnels de la Maison Départementale de l'Autonomie

- vous **aident** à constituer vos dossiers de demande de prestations,
- vous **informent** sur les aides relatives à l'accompagnement à domicile et sur les hébergements adaptés à votre situation,
- **évaluent** vos besoins en tenant compte de votre projet de vie et de son évolution pour y associer l'aide nécessaire,
- **instruisent** vos demandes, notifient vos droits et assurent les paiements,
- vous **orientent** vers des organismes proches de chez vous,
- vous **renseignent** sur les actions de prévention de la perte d'autonomie et les dispositifs d'aides aux aidants et sur les événements et loisirs qui s'offrent à vous.